

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2024



COMMUNE DE SERRAVAL

Direction générale des services Secrétariat du conseil municipal

PRESENTS	
Président de séance	
M. Philippe ROISINE	Maire
Secrétaire de séance	
M. Pascal CHEVALLEREAU	2 ^{ème} Maire-Adjoint
Maires-Adjoints	
M. Vincent HUDRY CLERGEON	1 ^{er} Maire-Adjoint
Mme Nathalie MASSART	4 ^{ème} Maire-Adjoint
M. Sylvain SOBOTA	3 ^{ème} Maire-Adjoint
Conseillers municipaux	
Mme Chrystel DEMIZIEUX	Conseillère municipale
M. Jean-Marc JONO	Conseiller municipal
M. Julien MICHEL	Conseiller municipal
Mme Sarah PAILLOT	Conseillère municipale
M. Stéphane TISSOT	Conseiller municipal
POUVOIRS	
Mme Nathalie MASSART	M. Pascal CHEVALLEREAU
ABSENTS	
M. Stéphane GUYONNAUD	Conseiller municipal
M. HARDY Yann	Conseiller municipal
M. Philippe MOLON	Conseiller municipal
Date de convocation du Conseil Municipal	mardi 14 janvier 2025

Monsieur Pascal CHEVALLEREAU est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – 9 voix pour, M. SOBOTA arrive lors de la présentation du RSU.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Approbation des modifications des statuts de la CCVT poru la prise de compétenes relatives à l'abattoir départemental	M. le maire	9		

Dans le cadre de la construction de l'abattoir départemental et consécutivement aux décisions prises par le Département et la CCVT, il convient de modifier les statuts de la CCVT pour la prise de compétence facultative, chaque commune doit ainsi se prononcer.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	Approbation de la convention avec la CCVT pour le remboursement des frais de fonctionnement du chenil mutualisé	M. le maire	9		

La divagation des animaux domestiques ou apprivoisés est interdite par l'article L. 211-191 du Code Rural. M. le maire est le seul habilité dans le cadre de son pouvoir de police à intervenir. Chaque commune doit donc posséder une fourrière ou par convention, utiliser celle d'une autre commune ou EPCI. Cette prestation est assurée par la CCVT et il convient donc de la rembourser pour les frais de fonctionnement du chenil mutualisé

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR
6	Présentation du Rapport Social Unique	M. le maire

Le rapport social unique est une photographie des ressources humaines de l'année n-1, le document dont il est fait lecture retrace la situation de l'année 2023 de façon synthétique mais mettant également en exergue les différentes tendances au niveau de la formation, de l'absentéisme. Ce document doit être présenté en séance, le CDG prend en charge la délibération qui entérine le rapport.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Mise en place de la redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025	M. Sylvain SOBOTA	7	3	

Dans le cadre de la réforme de la tarification de l'eau qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025, trois nouvelles redevances sont instaurées : la redevance pour la consommation d'eau potable, la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, la dernière qui concerne l'assainissement est sans propos pour les communes ne disposant pas de systèmes d'assainissement collectif. Il y a donc un changement d'intitulé mais également une révision du barème, avec une augmentation de plus de 15 centimes par m3. M. Sobota précise que moins le réseau est performant plus la redevance augmente. Les conseillers s'interrogent sur l'obligation de cautionner cette hausse, M. SOBOTA précise qu'elle sera forcément prélevée sur le budget de la commune. M. SOBOTA souhaite envoyer un mail à l'agence de l'eau pour connaître l'utilisation faite de cette nouvelle redevance.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	Adoption des tarifs de l'eau pour 2025	M. Sylvain SOBOTA	7	3	

Il est donc nécessaire d'intégrer au tarif de l'eau l'instauration des nouvelles redevances. Les tarifs sont indiqués dans la délibération.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR
7	Information du Conseil Municipal sur le Rapport d'Orientation Budgétaire de la CCVT	M. Vincent HUDRY CLERGEON

Le Rapport d'Orientation Budgétaire d'un EPCI doit faire l'objet d'une information de chaque commune la composant. Le document est présenté de façon synthétique de façon à mettre en exergue les points d'intérêt, les grandes lignes du Plan Pluriannuel d'Investissement et la prise en compte des 1.6 % d'inflation.

ODJ	INTITULE	POINTS PRESENTES PAR
8	Météo des projets	M. le maire - Pascal CHEVALLEREAU - Vincent HUDRY CLERGEON

Maison centre bourg acquise par la commune : l'EPF a répondu à notre sollicitation mais précise que dans le cadre d'un logement social, la mairie ne peut choisir les locataires. Le courrier fait état de la nécessité pour la commune de s'engager avec l'EPF pour sa rénovation. Plusieurs hypothèses sont abordées, notamment celle de faire un emprunt auprès d'une banque. Il a été rappelé que la rénovation du bâtiment avait été décidée en conseil municipal. Le courrier est un engagement, le projet doit être élaboré. M. Tissot demande si la CCVT pourrait au niveau de son service de l'urbanisme faire une étude. Il est répondu que ce n'est pas possible. LA DECISION EST PRISE A L'UNANIMITE avec 10 voix pour d'envoyer un courrier d'engagement à l'EPF.

CDD Agent de déchèterie : Prolongation du contrat de M. Roland DURET - Proposition courrier pour renouvellement jusqu'au 31 août 2025 validée.

Préemption terrains : La commune a reçu une proposition d'achat d'une parcelle à proximité de l'alpage école. Il apparaît que la CCVT serait intéressée. La commune ne souhaite pas préempter car elle n'a pas l'utilité de ce terrain.

Travaux régie RET : un rendez-vous est prévu pour le 17 décembre pour le renforcement des Pruniers, les travaux débuteront en fonction de la météo. Divers travaux sont prévus notamment à la Bottière.

Radar pédagogique en panne au col du Marais : il convient de solliciter l'entreprise afin qu'elle puisse intervenir.

Toilettes parking du Marais : la question sera abordée lors d'un prochain conseil

Panneau d'affichage La Sauffaz et panneau d'affichage au niveau des OM : Ces points seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

*Approuvé à l'unanimité lors de la séance du conseil
municipal de Serraval le 20 janvier 2025*

Le secrétaire de séance
M. Pascal CHEVALLEREAU



SERRAVAL, le 18 novembre 2024

Le Maire
Philippe ROISINE

